

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 296/2024
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 5, signer les conventions de mise à disposition de personnel de la CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition avec la Mairie de Jonzac, concernant l'agent : Monsieur Nicolas François, animateur sportif, qui officiera sur la base de loisirs de Jonzac du 8 juillet au 2 septembre 2024.

Fait à Jonzac
Le **25 JUIN 2024**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex